



EPCI, FDE 62 : METTRE NOS COMPÉTENCES EN SYNERGIE

Dans un contexte de plus en plus complexe et stratégique, la FDE 62 gère deux concessions avec comme mission première de défendre au mieux l'intérêt général.

L'une pour l'électricité dont l'enjeu majeur est la **qualité**.

L'autre pour le gaz avec l'ambition d'en assurer le développement.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont quant à eux pour ambition le **développement économique de leur territoire**.

Nous avons la volonté de les aider dans leurs projets de développement pour tout ce qui a trait au volet énergétique.

Qu'il s'agisse d'assurer la qualité de l'électricité, d'améliorer les conditions de raccordement de leurs prospects.

Qu'il s'agisse de favoriser la présence du gaz sur leurs zones d'activité.

Dans le cadre de la transition énergétique, la FDE 62 a défini une stratégie d'intervention tournée vers l'Éclairage et les bâtiments Publics et s'est dotée de compétence pour la mener à bien.

Cette expertise est aussi à la disposition des EPCI.

Nous sommes désormais « réunis » au sein de la Commission Consultative Paritaire, c'est bien, mais nous devons apprendre à travailler encore plus ensemble.

C'est notre volonté que d'en faire un lieu de partage, d'échange et d'expérimentation que ce soit dans le domaine des réseaux, de la production et de la maîtrise de l'Énergie.

Renforcement de la solidarité territoriale et mise en synergie de nos savoirs faire sont des facteurs clés de réussite pour tous.

ÉDITO



Michel Sergent

Président de la FDE 62

AU SOMMAIRE

P.2/3 Dossier spécial EPCI

- Interview de Jean-Jacques Cotel, président de la Communauté de Communes du Sud-Artois
- Projets en bref : CCC Fauquembergues, CUA, CAPSO, CAHC, CA Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

P.4

- Détection de présence : bilan comparatif
- DSP Gaz propane à Bucquoy

SUD-ARTOIS ACCENTUE SA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Lauréate de l'appel à projets « Territoires à Énergie Positive pour une croissance verte », la Communauté de Communes du Sud Artois développe un important programme de maîtrise de l'énergie. Tour d'horizon des projets avec son président Jean-Jacques Cotel, député du Pas-de-Calais.



Quels sont vos enjeux majeurs ?

La Communauté de Communes du Sud Artois regroupe 64 communes, et compte 27 000 habitants. Nous faisons en sorte de développer les entreprises, de favoriser le commerce, bien sûr. Nous mettons en œuvre également de nombreuses actions pour l'enfance et la petite enfance car nous nous sommes aussi dotés de cette compétence. Nous concentrons toutefois nos efforts sur deux volets essentiels, le développement numérique – nous avons mis en place le haut débit et nous attendons l'arrivée de la fibre – et le développement durable.

Nous favorisons l'éolien sur le territoire, nous sensibilisons les particuliers, les artisans, à la nécessité de faire des économies d'énergie, avec l'organisation notamment de notre salon annuel « Habiter Mieux », nous réalisons progressivement des investissements dans ce sens dans notre patrimoine. Nous voulons aussi acquérir des véhicules électriques, installer des bornes électriques, développer la biodiversité... Notre programme en faveur du développement durable est ambitieux. Il a d'ailleurs été récompensé puisque nous sommes lauréat de l'appel à projets Territoires à Énergie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV). À ce titre, nous bénéficions d'un budget de 500 000 euros et d'une enveloppe complémentaire de 1,5 million d'euros pour la transition énergétique dont nous réservons une somme conséquente pour l'éclairage public et l'isolation des bâtiments communaux.

Où en est votre projet de rénovation de l'éclairage public ?

Nous avons lancé le marché d'appel d'offres et les entreprises ont été choisies. 32 communes vont être éclairées par LED ce qui permettra 50 % d'économies d'énergie. La FDE 62 nous a accompagnés sur le plan technique en contribuant à la rédaction du cahier des charges qui a permis de sélectionner le maître d'œuvre, puis, en étroite collaboration avec le maître d'œuvre et les communes, de choisir les 2 entreprises qui vont effectuer les travaux.

Quelle part prend la Communauté de Communes ?

L'EPCI porte le projet, elle coordonne les travaux, avance les financements, récupère les subventions et ensuite nous demanderons aux communes de payer leur quote-part. Grâce aux financements de la FDE 62, du département, de la DETR, et avec 300 000 euros des fonds TEPCV, nous espérons couvrir à 70 % les frais de rénovation de l'Éclairage Public. Nous aurons fini l'opération en 2018, les communes rembourseront le solde en 2019.

Que prévoyez-vous pour les bâtiments ?

Nous avons lancé une série d'audits et mis à contribution la FDE 62 pour recueillir son avis technique sur les solutions envisagées. Notre objectif est d'encourager la rénovation de nos bâtiments publics qu'ils soient communaux ou communautaires.

Que vous apporte l'expertise de la FDE 62 ?

Nous consultons la FDE 62 systématiquement pour son expertise technique car nous avons besoin de cette aide là dans une communauté de communes comme la nôtre. En matière de maîtrise de l'énergie, les intercommunalités ont tout intérêt à travailler avec la FDE 62 qui peut apporter un conseil technique confirmé et très intéressant. Il y a de l'avenir dans ce partenariat car nous allons tous travailler sur ce genre de projets dans les 20 ans à venir.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE DÉVELOPPE LE GAZ AVEC L'APPUI DE LA FDE 62

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane développe une zone d'activités sur la commune d'Auchy-Les-Mines. Pour renforcer son attractivité, la Communauté d'Agglomération Béthune-

Bruay, Artois-Lys Romane souhaitait amener le gaz dans cette zone ce qui nécessitait une extension du réseau relativement peu importante. Toutefois, le calcul de rentabilité effectué par GrDF

(le B / I) s'est avéré défavorable. Comme elle en a la possibilité grâce à l'amendement Sergent, la FDE 62 est donc intervenue en accordant, une aide financière pour atteindre la rentabilité.

PROBLÈME DE QUALITÉ D'ÉLECTRICITÉ À LA CUA : LA FDE 62 INTERVIENT

La région d'Arras est très attractive pour les investisseurs et les zones d'activités de la Communauté Urbaine d'Arras sont en constant développement. Il peut toutefois arriver que la qualité de l'électricité fasse défaut. C'est ce qui s'est produit dernièrement quand un investisseur étranger ainsi qu'une imprimerie ont été victimes d'interruptions de fourniture qui ont fortement perturbé leur process industriel et causé des pertes de production.

La CUA a saisi la FDE 62. La Fédération est intervenue immédiatement auprès d'Enedis qui a rapidement apporté une solution au problème.

Si dans un but curatif, la FDE 62 peut en effet intervenir pour les EPCI en tant qu'instance d'appel auprès du concessionnaire, elle peut aussi dans un but préventif, organiser des réunions annuelles entre l'EPCI et Enedis pour faire le point sur la qualité de fourniture et les puissances disponibles ceci afin d'accueillir les déve-

loppements futurs du territoire. Toutes les EPCI peuvent bénéficier de ce service.



RACCORDEMENT DE LA CAPSO : PAYER LE JUSTE PRIX



Les coûts d'extension de réseau peuvent s'avérer prohibitifs. Un examen approfondi est souvent nécessaire. La CAPSO en a fait récemment l'expérience. Afin de raccorder un nouveau client à sa zone d'activité, la CAPSO a interrogé Enedis. Devant le montant de l'investissement, la FDE 62 a analysé le dossier avec Enedis. La modification de certains paramètres – liés en l'occurrence au parcours de l'extension – a permis de trouver une solution à moindre coût.

Le service Raccordement de la FDE 62 peut être utilisé par les communes et les EPCI pour permettre le raccordement au réseau d'une superette comme d'un industriel. Bon à savoir : dans 50 % des cas étudiés par la FDE 62, l'analyse a conduit à une réduction de 33 % des coûts de raccordement.

IL Y A UN INTERLOCUTEUR DE LA FDE 62 POUR ÇA...

La FDE 62 accompagne la **Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane** dans son projet de desserte en gaz naturel, la Communauté de Communes du **Sud Artois** dans la réalisation d'audits d'Éclairage Public et de bâtiments, subventionne l'effacement esthétique des réseaux de la **Communauté d'Agglomération d'Henin-Carvin**. Nos conseillers en énergie – conseillers en énergie partagés dans le cadre d'un plan climat territorial comme pour la **CAPSO** – réalisent des diagnostics énergétiques et plans d'actions stratégiques, contribuent à la rédaction ou l'analyse de cahiers des charges, accompagnent la réalisation des audits de leur lancement jusqu'à leur restitution pour vous aider à optimiser vos projets, vous orienter vers les meilleures solutions, et mobiliser le maximum de subventions ...

Pour connaître vos interlocuteurs : www.fde62.fr > Présentation > Vos interlocuteurs



« Notre rôle de Conseiller en Énergie, c'est d'apporter une plus value au niveau de la conception des projets, c'est-à-dire de tirer les projets vers le haut, de faire en sorte que le projet soit mieux conçu pour qu'il réponde davantage aux attentes de l'EPCI et d'optimiser son plan de financement en maximisant les subventions. Nous sommes

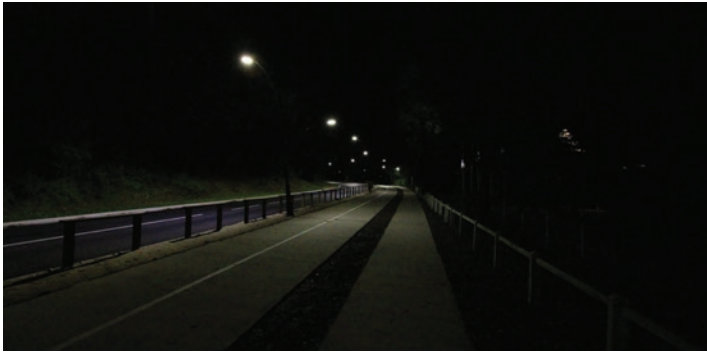
« NOTRE SEUL OBJECTIF, DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS »

neutres, objectifs, c'est très important ; nous n'avons rien à vendre, notre seul objectif est de défendre l'intérêt des EPCI. On peut nous solliciter sur une thématique plus précise ou générale, sur la thématique audit... Nous sommes flexibles et modulables. Enfin, nous mutualisons nos retours d'expérience, nos recommandations sont riches des expériences de l'ensemble des collectivités du Pas-de-Calais. »

Freddy Michalski
Conseiller en Énergie de la FDE 62

UNE ALTERNATIVE À LA COUPURE

La détection de présence permet de ne pas couper l'éclairage la nuit pour faire des économies. C'est la solution la plus avantageuse. Démonstration.



Avant



Après

Qu'est-ce que la détection de présence ? C'est la mise en place d'un dispositif d'éclairage qui éclaire de façon très faible tout au long de la nuit et qui se met à pleine puissance, pendant un laps de temps donné, dès qu'un piéton, un vélo ou une voiture est détecté. Après quoi, l'éclairage redevient minimum.

L'installation de la détection de présence représente un surcoût mais elle offre un potentiel d'économie d'énergie exceptionnel. C'est la raison pour laquelle la FDE 62 encourage sa mise en place avec une subvention supplémentaire qui permet un retour sur investissement dans les mêmes délais qu'un éclairage classique. Ensuite, la commune réalise des économies significatives.

La solution la plus avantageuse

Dans quel cas recourir à la détection de présence ? Celle-ci est préconisée dans les lieux de faible passage, rues résidentielles, parking, points lumineux isolés... **Alternative à la coupure nocturne**, c'est une solution très intéressante pour les

communes qui envisagent de couper l'éclairage la nuit ou qui l'avaient coupé et veulent le rétablir. La FDE 62 a accompagné plusieurs projets dans le département, à Arques et Pihen lès Guînes... et a réalisé des études comparatives (avec ou sans coupure, avec ou sans détection de présence). Il en ressort que

la détection de présence est dans tous les cas la solution la plus avantageuse en terme de dépense énergétique. Sans parler du sentiment de sécurité qu'elle procure aux usagers.

Votre contact : *Thibaut Dejaigher*
03 21 51 80 36 – 06 30 92 75 28
thibaut.dejaigher@fde62.fr

Comparaison coupure / détection de présence Voie comportant 26 lanternes	Consommation annuelle (kWh/an)	Gain énergétique de l'opération par rapport à l'état initial
Situation initiale : Dans un lotissement, équipé de lanternes ancienne génération allumées toute la nuit	13 325	
Solution 1 : La commune conserve le matériel ancienne génération installé et met en place de la coupure nocturne (extinction de 23h à 4h)	7 384	45 %
Solution 2 : La commune rénove l'éclairage avec des lanternes LED et met en place de la coupure nocturne (extinction de 23h à 4h)	2 954	78 %
Solution 3 : La commune rénove l'éclairage avec des lanternes LED équipées de détection de présence (détection de 22h à 6h)	1 469	89 %
Solution 4 : La commune rénove l'éclairage avec des lanternes LED équipées de détection de présence (détection toute la nuit)	792	94 %

www.fde62.fr > Documentation > Aides techniques et financières > INNOVATION

LE PROPANE BIENTÔT À BUCQUOY

C'est une première sur le département. Le maire de Bucquoy souhaitait proposer un réseau de gaz au sein de sa commune, alors que celle-ci n'était pas desservie en gaz naturel car située trop loin du réseau. Lors des réunions d'arrondissements de 2015, la FDE 62 avait pris l'engagement de lancer une Délégation de Service Public (DSP) gaz à Bucquoy. C'est chose faite.

La FDE 62 a engagé les démarches administratives en septembre 2015. À partir de mars 2016, la FDE 62 a lancé un appel à candidature puis sélectionné les offres avant de passer en juin à la négociation du contrat de conces-

sion avec Finagaz : « Les négociations ont été longues et difficiles, souligne Frédéric Hocepied, directeur de la FDE 62. Nous souhaitons avoir le meilleur contrat de concession possible car il servira de référence lorsque nous réaliserons d'autres DSP gaz propane sur le département ».

Outre le fait de permettre l'arrivée du gaz, la DSP présente de nombreux avantages : la sécurité est intégrée au contrat et la cuve étant collective, elle offre le meilleur prix pour l'utilisateur car celui-ci ne paie que ce qu'il consomme. *En savoir plus* : Delphine OLLEVIER : 03.21.51.80.31 / 06.83.79.76.42 delphine.ollevier@fde62.fr

Le bon réflexe : avant tout projet, contactez la FDE 62

Retrouvez nos informations sur www.fde62.fr



40 avenue Jean Mermoz CS 70255 62005 DAINVILLE Cedex Tél. : 03 21 51 09 40 Fax. : 03 21 51 11 08